

## REDUCIO

5 rue du Talus  
67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN

Paris, le 31 mars 2024

### FACTURE N°03-2024-272

Référence à rappeler lors de votre règlement

Bon de commande n° 204216

*Détail des prestations correspondantes : (voir annexe)*

	Euros
Base hors taxes	1 000,00
TVA à 20 %	200,00
<b>Total T.T.C.</b>	<b>1 200,00</b>

Thomas HUMBERT

### EN VOTRE AIMABLE REGLEMENT A RECEPTION

**Coordonnées bancaires inchangées avec le changement de nom**

Par chèque à l'ordre de : « aerige »  
ou par virement : LCL PARIS CHAMPS ELYSEES  
RIB : 30002 00443 0000450122F 69  
IBAN : FR21 3000 2004 4300 0045 0122 F69 - BIC : CRLYFRPP  
N°TVA : FR59440905982

Conditions générales de règlement : Les notes d'honoraires sont la contrepartie de prestations de services exécutées et, de ce fait, payables au comptant, sans escompte. Tout retard de règlement donnera lieu au paiement de pénalités de retard égales à 3 fois le taux de l'intérêt légal, à une indemnité forfaitaire de 40 € et à une indemnisation complémentaire en cas de dépassement (art. L.441-6 al 12 et art. D441-5 du Code de commerce).

#### Avocats associés

Jean d'Aleman Thomas Humbert  
Camille Brès Véronique Martin-Bozzi  
Nicolas Czernichow Bastien Nicolini  
Suzanne Gal Sophie-Anaïs Papafilippou  
Thomas Godey Hugo-Bernard Pouillaude  
Henri Guyot Saïd Sadaoui

**Avocats au Barreau de Paris**  
Toque : L305  
SELAS au capital de 35 766 €  
D 440 905 982 00078 RCS Paris

11-13, avenue de Friedland  
75008 Paris  
+33 (0)1 48 88 50 50  
secretariat@aerige-avocats.com

[www.aerige-avocats.com](http://www.aerige-avocats.com)

**ANNEXE A LA FACTURE N°03-2024-272**

**Détail des prestations correspondantes**

**Dossier : SCHMIDT c/ SIMLER Stéphanie - MPHT**

- ✓ Courriel à Anthony HOUILLON concernant l'accusé de réception reçu de la CMRA
- ✓ Recherche de jurisprudences
- ✓ Rédaction d'une requête devant le Pôle Social du Tribunal judiciaire
- ✓ Courriels au client